



## Procès-Verbal du Conseil Communautaire du JEUDI 13 AVRIL 2023

**Etaient Présents** : Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD, Jean-Pierre VERMOT Christian VIEILLARD, Christian BRAND, Pascal DUFFNER, Jean-François LEGRAND, Jérôme BOILLIN, Vincent COURTY, Pascal STUDER, Christian TELIER, Chantal RENAUDE, Bruno FEUVRIER, Dominique PERDRIX, Daniel LAGASSE, CORDIER Gilles suppléant, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Virginie DAYET, Paul MEILLET, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Yves BRAND, Christiane COUR, Dominique ROUHIER, Béatrice RENARD, Jean-Charles Poux, Virginie RENOUD, GRAIZELY Damien, Catherine MARANDET, Frédéric ANDRE, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, Gérard DUTRIEUX, Francis CHOLET, Lionel TORCHIO

**Excusés** : Régis DENIZOT, Laurent BOILLOT

**Absents** : Johann DEVAUX, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN,

**Secrétaire de séance** : Jean -Charles POUX

### RAPPEL ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 MARS 2023
3. Compte rendu de la délégation accordée au Président
4. FINANCES :
  - a) Vote des comptes administratifs 2022 : budget général et budgets annexes
  - b) Approbation du compte de gestion 2022
  - c) Affectation des résultats 2022
  - d) Vote du budget général et budgets annexes exercice 2023
  - e) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2023
  - f) Tarification du service mutualisé de secrétariat – comptabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023
5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :
  - a) Espace tiers-lieux :
    - i. Fixation des tarifs de location des locaux
    - ii. Fixation des tarifs pour les photocopies
6. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE :
  - a) Choix de l'entreprise marché déchetterie intercommunale lot n° 2
7. EAU ASSAINISSEMENT
  - a) Convention SATE avec le département
  - b) Tarification SPANC
  - c) Validation du devis : travaux sur la commune de Vellerot les Belvoir

8. PERSONNEL INTERCOMMUNAL : Secrétariat commun : modification du temps de travail d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
9. Affaires diverses

Avant de débiter l'ordre du jour, le Président sollicite l'autorisation d'inscrire 4 nouveaux points à l'ordre du jour :

- Tour du Doubs 2023 : versement d'une subvention
- Avenant à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental EFS
- Avenant à la convention d'objectifs avec Familles Rurales pour le RPE année 2023
- Rénovation extension du gymnase intercommunal : validation d'un acte de sous-traitance lot N°3 avec SFCA

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'inscription des 4 nouveaux points à l'ordre du jour.

## **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Charles POUX comme secrétaire de séance

## **2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 MARS 2023**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du conseil communautaire du 16 mars 2023

## **3. COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT**

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Décision n°13 - 2023 du 16 mars 2023

OBJET : Validation devis installation traitement UV Vernois lès Belvoir

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président, après étude des offres reçues, DECIDE

- De retenir pour la fourniture et la pose de traitement UV, l'offre de la société Thieulin de Pirey pour un montant de 864,92 € HT :
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 16/03/2023

Décision n°14 - 2023 du 16 mars 2023

OBJET : Validation devis installation système accès espace tiers -lieux

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à son Président, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L5211.10,

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président, après étude des offres, DECIDE

- De retenir pour la fourniture et la pose serrures de portes connectées pour le futur espace tiers-lieux sis 20 rue Montravers 25430 Sancey, l'offre de la société NEOP 12 rue de Gemini Bat 2 87 280 LIMOGES pour un montant de 6 183.00 € HT :
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 16/03/2023

---

Décision n°15 - 2023 du 16 mars 2023

OBJET : Choix du maître d'œuvre pour les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à Vellerot lès Belvoir

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président, après étude des offres reçues, DECIDE

- De retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre, comprenant les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, l'offre de IRH Ingénieur Conseil de Colmar pour un montant de 19 280 € HT et également la mission complémentaire pour un montant de 1 820 € HT :
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 16/03/2023

---

Décision n°16 - 2023 du 20 mars 2023

OBJET : Choix du maître d'œuvre pour les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable à Lanans

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au

budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Président, après étude des offres reçues, DECIDE

- De retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre, comprenant les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, l'offre de Bureau du Paysage de Montbéliard pour un montant de 7 980 € HT.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 20/03/2023.

---

Décision n°17- 2023 du 27 mars 2023

OBJET : Création d'un tiers-lieu à Sancey- Résiliation du marché avec l'entreprise SOL PRO

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 2020-11-26-12 en date du 26 novembre 2020, par laquelle le conseil communautaire a validé le projet de création d'un tiers-lieu à Sancey et autorisé le Président à lancer la consultation des entreprises ;

Vu la décision du 5 novembre 2021 portant choix des entreprises retenues pour la création d'un tiers-lieu à Sancey ;

Vu le jugement du tribunal de commerce de Belfort du 28 février 2023 plaçant l'entreprise SOL PRO en redressement judiciaire 60 chemin des Planches 25000 BESANCON titulaire du lot n° 6 Sols souples dans le cadre de la création du tiers-lieu à Sancey ;

Vu le courrier de l'entreprise Sol Pro en date du 16 mars 2023 notifiant sa demande de résiliation du marché sus visé ;

Vu le courrier de la SCP Daval Herodin mandataire judiciaire du 23 mars 2023 précisant que l'entreprise Sol Pro ne sera pas en mesure de poursuivre l'exécution du marché en question ;

Le Président, DECIDE :

- De résilier le marché avec l'entreprise Sol Pro, site de la Roche 25 420 BART portant sur le lot n° 6 Sol Pro pour un montant de 7 335,18 € HT.
- De lancer une consultation de gré à gré pour pallier cette résiliation afin de poursuivre les travaux du tiers-lieu.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 27/03/2023.

---

Décision n°18- 2023 du 28 mars 2023

OBJET : Création d'un tiers-lieu à Sancey- Validation du devis Entreprise GROSPERRIN lot n°

6

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des

accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n° 2020-11-26-12 en date du 26 novembre 2020, par laquelle le conseil communautaire a validé le projet de création d'un tiers-lieu à Sancey et autorisé le Président à lancer la consultation des entreprises ;

Vu la décision N°17-2023 du 27 mars 2023 portant résiliation du marché lot n° 6 Sols Souples à la demande de l'entreprise SOL PRO suite à leur placement en redressement judiciaire ;

Considérant qu'il y a lieu de trouver des entreprises pour poursuivre le chantier du tiers lieu de Sancey ;

Vu la consultation,  
Le Président, DECIDE :

De valider le devis avec l'entreprise GROSERRIN 12 route de Clerval 25430 SANCEY portant sur la réalisation du lot n° 6 sols souples pour le futur Tiers-lieu à Sancey pour un montant de 12 683.64 € HT.

- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 28/03/2023

---

Décision n°19 - 2023 du 5 avril 2023

OBJET : Choix du maître d'œuvre pour les travaux de mise en séparatif réseau Bretonvillers

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des offres reçues, le Président, DECIDE :

- De retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre, comprenant les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, l'offre de BEJ SAS de Audincourt pour un montant de 12 750 € HT et la mission complémentaire de 795 € HT.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 5/04/2023.

---

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée

## 4. FINANCES

### a) VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 : budget général et budget annexes

M. Dominique Perdrix, Vice-Président aux finances présente les Comptes administratifs de chaque budget. Documents transmis par mail avec la synthèse.

Hors de la présence de Monsieur Christian BRAND et sous la présidence de Monsieur Charles SCHELLE, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe pour l'exercice 2022 qui s'établissent comme suit :

#### BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	1 963.50€	DEPENSES	
RECETTES	1 963.50€	RECETTES	
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>0€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	
RESULTAT ANTERIEUR		RESULTAT ANTERIEUR	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>0€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	

#### BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	265 749.96€	DEPENSES	382 002.91€
RECETTES	621 947.10€	RECETTES	772 791.32€
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+356 197.14€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+390 788.41€</b>
RESULTAT ANTERIEUR		RESULTAT ANTERIEUR	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+356 197.14€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+390 788.41€</b>

#### BUDGET EAU

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	220 750.04€	DEPENSES	231 394.99€
RECETTES	841 536.68€	RECETTES	293 591.60€
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+620 786.64€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+62 196.61€</b>
RESULTAT ANTERIEUR		RESULTAT ANTERIEUR	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+620 786.64€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+62 196.61€</b>

#### BUDGET MAISON DES SERVICES ET MEDICALE DE BELLEHERBE

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	21 267.45€	DEPENSES	24 135.47€
RECETTES	37 483.40€	RECETTES	32 370.57€
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+16 215.95€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+8 235.10€</b>
RESULTAT ANTERIEUR	+13 355.92€	RESULTAT ANTERIEUR	-18 712.57€
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+29 571.87€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-10 477.47€</b>

## BUDGET DECHETS MENAGERS

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	670 944.25€	DEPENSES	62 024.62€
RECETTES	659 405.84€	RECETTES	73 825.59€
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>-11 538.41€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+11 800.97€</b>
RESULTAT ANTERIEUR	+125 316.85€	RESULTAT ANTERIEUR	+115 144.54€
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+113 778.44€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+126 945.51€</b>

## BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	723 805.57€	DEPENSES	814 328.13€
RECETTES	962 153.24	RECETTES	704 813.55€
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>238 347.67€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>-109 514.58€</b>
RESULTAT ANTERIEUR	-25 436.93€	RESULTAT ANTERIEUR	-293 525.10€
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+212 910.74€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-403 039.68€</b>

## BUDGET GENERAL

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>		<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
DEPENSES	2 083 845.90€	DEPENSES	985 715.03€
RECETTES	2 281 906.17€	RECETTES	820 718.50€
<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>+198 060.27€</b>	<b>RESULTAT DE L'ANNEE</b>	<b>-164 996.53€</b>
RESULTAT ANTERIEUR	+528 436.57€	RESULTAT ANTERIEUR	+28 922.72€
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>+726 496.84€</b>	<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-136 073.81€</b>

**b) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022**

Monsieur le Trésorier de Valdahon a transmis les comptes de gestion de chaque budget de la CCPSB pour l'année 2022. Ceux-ci sont en tous points concordants avec les comptes administratifs.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Constate la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion établis par le Comptable de la Collectivité, de chaque budget pour l'année 2022.
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**c) AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement non collectif de l'exercice 2022 constatant les résultats suivants :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement +0€**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget assainissement non collectif de la façon suivante :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            0€**

---

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après avoir entendu le compte administratif du budget assainissement collectif de l'exercice 2022 constatant les résultats suivants :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            +356 197.14€**  
**Compte R001 : Excédent d'investissement :            +390 788.41€**  
**Reste à réaliser en dépenses :            397 600€**  
**Reste à réaliser en recettes :            500 000€**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget assainissement collectif de la façon suivante :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            +356 197.14€**  
**Compte R001 : Excédent d'investissement :            +390 788.41€**

---

#### **BUDGET EAU**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget EAU constatant les résultats suivants :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            +620 786.64€**  
**Compte R001 : Excédent d'investissement :            +62 196.61€**  
**Reste à réaliser en dépenses :            361 300€**  
**Reste à réaliser en recettes :            620 000€**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget EAU de la façon suivante :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            +620 786.64€**  
**Compte R001 : Excédent d'investissement :            +62 196.61€**

---

#### **BUDGET MAISON DES SERVICES ET MEDICALE**

Après avoir entendu le compte administratif du budget de la maison des services et médicale de Belleherbe de l'exercice 2022 constatant les résultats suivants :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            +29 571.87€**  
**Compte D001 : Déficit d'investissement :            - 10 477.47€**  
**Reste à réaliser en dépenses :            41 000€**  
**Reste à réaliser en recettes :            40 000€**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget Maison des services et médicale de la façon suivante :

**Compte R002 : Excédent de fonctionnement            +18 094.40€**



Compte D001 : Déficit d'investissement : - 10 477.47€  
 Compte R 1068 : Réserves +11 477.47€

---

#### BUDGET DECHETS MENAGERS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 constatant les résultats suivants :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement : +113 778.44€  
 Compte R001 : Excédent d'investissement : +126 945.51€  
 Reste à réaliser en dépenses : 1 163 836.62€  
 Reste à réaliser en recettes : 1 314 177.89€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget déchets ménagers de la façon suivante :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +113 778.44€  
 Compte R001 : Excédent d'investissement : + 126 945.51€

---

#### BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget développement économique constatant les résultats suivants :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +212 910.74€  
 Compte D001 : Déficit d'investissement : - 403 039.68€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget développement économique de la façon suivante :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +212 910.74€  
 Compte D001 : Déficit d'investissement : - 403 039.68€

---

#### BUDGET GENERAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 constatant les résultats suivants :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +726 496.84€  
 Compte D001 : Déficit d'investissement : -136 073.81€  
 Reste à réaliser en dépenses : 2 130 908.16€  
 Reste à réaliser en recettes : 2 243 415.79€

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2022 du budget développement économique de la façon suivante :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement +702 930.66€  
 Compte D001 : Déficit d'investissement : -136 073.81€  
 Compte R1068 : Réserves : +23 566.18€

## d) VOTE DES BUDGETS 2023 : budget général et budgets annexes

M. Perdrix, Vice-Président en charge des finances, indique qu'il présente les différents budgets par chapitre.

### Assainissement non collectif

#### BUDGET ASSAI NON COLLECTIF

##### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Proposition Budget 2022	Réalisé 2022	Prévisions 2023
611	Prestation conformité SFAHC	20 000,00 €	1 963,50 €	20 000,00 €
	<b>011-Charges à caractères générales</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 963,50 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
6 215	Personnel affecté par la collectivité			
	<b>012-Charges de personnel</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.			
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>66-Charges financières</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Fonctionnement_Dépenses_Total</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 963,50 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

Recettes de fonctionnement		Proposition Budget 2022	Réalisé 2022	Prévisions 2023
0 02	Excédent de fonctionnement			
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
7087	Refacturation contrôle SFAHC	20 000,00 €	1 963,50 €	20 000,00 €
	<b>70-Vente prof lab, prestation services, marchandises</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 963,50 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
74	Subventions d'exploitation			
	<b>74-Subventions d'exploitation</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
7568	Autres produits divers	- €	- €	- €
	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>Fonctionnement_Recettes_Total</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>1 963,50 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

## Budget EAU

### BUDGET EAU 2023

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
6064	Fournitures administratives	-	200,41	300,00
611	Sous-traitance générale	-	2 380,00	3 100,00
6156	Maintenance	2 500,00		5 000,00
616	Assurances	3 000,00	1 956,27	3 000,00
617	Schémas directeur	249 500,00	66 396,92	220 000,00
617	PGSSE	18 550,00		18 550,00
6236	Catalogues et imprimés	-	778,00	1 000,00
0251	Frais de déplacement			
6257	Réceptions	-	148,68	2 000,00
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	3 000,00	529,10	1 200,00
6 281	Cotisation ASCOMADE	2 500,00	216,00	2 500,00
62 871	Remboursement de frais	187 624,00	99 375,11	222 448,00
6 371	Redevance versées aux agences de l'eau des prélèvements	10 000,00	9 984,12	12 000,00
	<b>011-Charges à caractères générales</b>	<b>478 674,00  </b>	<b>183 164,61  </b>	<b>491 098,00  </b>
6 215	Personnel affecté par la collectivité rattachement	2 500,00		7 750,00
	<b>012-Charges de personnel</b>	<b>2 500,00  </b>	<b>-  </b>	<b>7 750,00  </b>
701249	Reversement Redevance pour pollution domestique	23 000,00	21 020,00	25 000,00
	<b>014-Atténuation</b>	<b>23 000,00  </b>	<b>21 020,00  </b>	<b>25 000,00  </b>
0 22	Dépenses imprévues			
	<b>022-Dépenses imprévues</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>
0 23	Virement à la sect d'invest.			20 000,00
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>20 000,00  </b>
8811-042	Dotation aux amortissements	203 740,00		176 671,76
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>203 740,00  </b>	<b>-  </b>	<b>176 671,76  </b>
6 541	Produits irrécouvrables			1 000,00
6 542	Créances éteintes			
658	Autres charges de gestion courante			
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>1 000,00  </b>
66 111	Intérêts des emprunts	23 000,00	14 756,23	36 005,68
66 112	Intérêts courus non échus	6 500,00		6 000,00
6 688	Intérêt ligne trésorerie	2 000,00	1 789,55	2 000,00
	<b>66-Charges financières</b>	<b>31 500,00  </b>	<b>16 545,78  </b>	<b>44 005,68  </b>
6 718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			38 000,00
673	Titres annulés sur exercice antérieur			5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles			
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>43 000,00  </b>
6 817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants			
	<b>68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>
	<b>Fonctionnement_Dépenses_Total</b>	<b>737 414,00  </b>	<b>220 730,39  </b>	<b>808 525,44  </b>

Recettes de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
002	Excédent de fonctionnement			620 806,29
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>			<b>620 806,29</b>
777-042	Amortissement des subventions	105 515,00	-	57 620,00
	<b>042-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>105 515,00</b>	<b>-</b>	<b>57 620,00</b>
70111	Ventes d'eau	358 000,00	276 422,97	250 000,00
70118	Autres ventes d'eau	-	8 778,47	8 488,00
701241	Redevance pour pollution domestique	21 000,00	23 582,15	20 000,00
70128	Redevance Prélèvement sur la ressource en eau	15 000,00	10 328,33	10 000,00
7064	Locations de compteurs	-	61 974,01	61 000,00
70871	Remboursement de frais Schéma d'alimentation en eau potable communes	34 000,00		34 000,00
70871	Remboursement de frais PGSSE communes	2 250,00		2 250,00
70878	Remboursement de frais Schéma d'alimentation en eau potable SIE Froidefontaine	15 700,00		15 700,00
70878	Remboursement de frais PGSSE SIE Froidefontaine	1 500,00		1 500,00
	<b>70-Vente prof lab, prestation services, marchandises</b>	<b>447 450,00</b>	<b>381 085,93</b>	<b>402 938,00</b>
748	Sub Agence de l'Eau PGSSE	9 275,00		9 275,00
748	Sub CD25 PGSSE	5 565,00		5 565,00
748	Sub Agence de l'Eau SDAEP	124 750,00	62 375,00	62 375,00
748	Sub CD25 SDAEP	74 850,00	15 600,00	59 250,00
	<b>74-Subventions d'exploitation</b>	<b>214 440,00</b>	<b>77 975,00</b>	<b>136 465,00</b>
7588	Autres produits divers	-	0,40	
	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>			
7714	Récouvrement créances admises en non valeur			
778	Excédent de fonctionnement reversé par les communes			
778	Autres produits exceptionnels	-	382 475,35	
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>382 475,35</b>	<b>-</b>
	<b>Fonctionnement Recettes Total</b>	<b>767 405,00</b>	<b>841 536,26</b>	<b>1 217 829,29</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser	BP 2023
001	Déficit d'investissement				
	<b>001-Déficit d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
020	Dépenses imprévues				
	<b>020-Dépenses imprévues</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
133111-040	Amort subvention Agence eau	100 360,00			94 150,00
13312-040	Amort subvention Région	65,00			20,00
13313-040	Amort subvention Département CD	3 330,00			12 050,00
13318-040	Amort subvention Autres	1 100,00			4 000,00
13311-040	Amort subvention Etat				7 400,00
	<b>040-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>105 515,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57 620,00</b>
1641	Rembt Capital	113 000,00	72 679,59		103 025,90
	<b>16-Remboursement d'emprunt</b>	<b>113 000,00</b>	<b>72 679,59</b>	<b>-</b>	<b>103 025,90</b>
2031-26	AMO révision PP Champenêtre	12 000,00			15 000,00
2031-25	Orve : Protection de captage - dossier enquête publique	10 000,00			10 000,00
2031	Frais d'études	80 000,00		1 800,00	80 000,00
2031-27	Randevillers : Solde dossier d'enquête publique protection de captage	2 952,00	5 538,62		
2051	SIG : mise en place du logiciel				2 500,00
2031-32	Vellerot : étude d'amélioration de la production en eau				7 000,00
	<b>20-Immobilisations incorporelles</b>	<b>104 952,00</b>	<b>5 538,62</b>	<b>1 800,00</b>	<b>114 500,00</b>
2151-21	Rozières : Achat terrain PPR	3 000,00			3 000,00
21561-14	Sancey : mise en place de la télégestion et compteur de sectorization	15 000,00	7 144,00		35 000,00
21561-16	Randevillers : Remplacement compteur sortie réservoir	5 000,00			
21561-18	Valonne : installation compteur sortie forage	668,00			
21561-19	Valonne : installation pompe forage	21 060,00	2 547,00		
21561-20	Vernois les Belvoir : installation d'un traitement UV	30 000,00		30 000,00	
21561-21	VYT Compteur	2 500,00	2 085,90		
21561-33	Lanacq : télégestion				3 000,00
21561-34	Rahon : télégestion				3 000,00
21561-35	Rozières : Pose de compteur et clôture PPI				22 000,00
21561-36	Rozières : télégestion				3 000,00
21561-37	Servin : pose de compteur de prélèvement				12 000,00
21561-38	Valonne : télégestion				3 000,00
21561-39	Valonne : pose de compteurs de prélèvement				20 500,00
21561-40	Chazot : traitement UV secondaire				1 000,00
21561-41	Orve : renouvellement d'un branchement plomb 2023				4 000,00
21561-42	Orve : travaux réservoir				17 000,00
21561-43	Rahon : travaux réservoir				25 000,00
21561-44	Rozières : Travaux réservoir				10 000,00
21561-45	Servin : pose de clôture PPI				20 000,00
21561-46	Valonne : pose de clôture PPI				20 000,00
21561-47	Vaudrivillers : pose de clôture PPI				20 000,00
21561-48	Vallevans : pose de clôture PPI				10 000,00
21561-49	Lanacq : remplacement pompe de surpression				1 120,00
21561-50	Randevillers : Remplacement 2 vannes				1 500,00
21561	Travaux 2023				20 000,00
	<b>21-Immobilisations</b>	<b>17 228,00</b>	<b>11 776,90</b>	<b>30 000,00</b>	<b>254 120,00</b>
2315-11	Servin : renforcement AEP Rue de la Croix	30 000,00	17 634,54		
2315-12	Sancey : création d'un réseau AEP secteur de Voitre	150 000,00	70 833,33		
2315-13	Vyt les Belvoir : programme de travaux 2022-2023	450 000,00	25 593,31	19 500,00	
2315-15	Orve : renouvellement d'un branchement plomb	4 000,00	1 592,20	300 000,00	150 000,00
2315-17	Rahon : travaux 2022	20 000,00			
2315	Travaux 2022	230 000,00	25 686,50	10 000,00	
2315-51	Chazot : renforcement du réseau eau potable				85 000,00
2315-52	Lanacq : renforcement du réseau eau potable				150 000,00
2315-53	Rahon : travaux Route du Lomont				150 000,00
2315-54	Rozières : Renouvellement réseau eau potable				612 700,00
2315-55	Vallevans : renouvellement réseau eau potable				70 000,00
2315-56	Vellerot les Belvoir : Renouvellement réseau eau potable				373 000,00
2315	Travaux 2023				100 000,00
	<b>23-Travaux en cours</b>	<b>884 000,00</b>	<b>141 339,66</b>	<b>329 500,00</b>	<b>1 636 700,00</b>
	<b>Investissement Dépenses</b>	<b>1 284 655,00</b>	<b>231 394,35</b>	<b>361 300,00</b>	<b>2 225 365,30</b>
					<b>2 587 265,30</b>



Recettes investissement		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser	BP 2023
00 1	Excédent reporté				62 196,61 €
	<b>001-Excédent investissement reporté</b>				<b>62 196,61 €</b>
0 21	Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
	<b>021-Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>20 000,00 €</b>
28087-040	Amortissement compte 2087				2 731,00 €
28175-040	Amortissement compte 217521	10 000,00 €			117 491,94 €
28175-040	Amortissement compte 217561	27 600,00 €			24 528,82 €
28175-040	Amortissement compte 21754	16 110,00 €			98,00 €
28175-040	Amortissement compte 21751	8 200,00 €			1 043,00 €
28173-040	Amortissement compte 217351	108 130,00 €			2 947,00 €
28173-040	Amortissement compte 21738	22 200,00 €			4 527,00 €
28175-040	Amortissement compte 21758	11 500,00 €			5 252,00 €
28178-040	Amortissement compte 21782				8 053,00 €
28175-040					10 000,00 €
	<b>040-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>203 740,00 €</b>			<b>176 671,76 €</b>
	<b>041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>				
10222	FCTVA				29 900,00 €
1 060	Excéd fonctionneme capitalisé		271 487,60 €		
	<b>10-Dotations-Fonds divers Réserves</b>		<b>271 487,60 €</b>		<b>29 900,00 €</b>
1313-22	Sub CD25 : Veillevans solde SDAEP	1 874,00 €	1 874,00 €		
1313-23	Sub CD25 : Veillevans solde interco Sancey	11 489,00 €	11 489,00 €		
13111-24	Sub Agence de l'Eau : Servin Interconnexion Lanans	7 000,00 €	6 342,00 €		
1313-24	Sub CD25 : Servin Interconnexion Lanans	1 400,00 €	1 268,00 €		
13111-13	Sub Agence de l'Eau : Vvt programme de travaux 2022-2023	225 000,00 €		100 000,00 €	125 000,00 €
1313-13	Sub CD25 : Vvt programme de travaux 2022-2023	45 000,00 €		20 000,00 €	25 000,00 €
13111-14	Sub Agence de l'Eau : Sancey télégestion et compteurs	7 500,00 €			17 500,00 €
1313-14	CD 25 : Sancey télégestion et compteurs	1 500,00 €			3 500,00 €
13111-25	Sub Agence de l'Eau : Orve protection de captage	5 000,00 €			
1313-25	Sub CD25 : Orve protection de captage	3 000,00 €			
13111-26	Sub Agence de l'Eau : Sancey AMO PP Champenêtre	6 000,00 €			
1313-26	CD 25 : Sancey AMO PP Champenêtre	3 600,00 €			
13111-20	Sub Agence de l'Eau : Vernois installation traitement UV	15 000,00 €			15 000,00 €
1313-20	Sub CD25 : Vernois installation traitement UV	3 000,00 €			3 000,00 €
1 313	Sub CD25 : Randevillers solde étude	- €	450,00 €		
1 313	Sub CD25 : Vellerot solde réservoir	- €	448,00 €		
1 313	Sub CD25 : Vellerot solde traitement	- €	233,00 €		
1313-51	Sub CD25 : Chazot renforcement du réseau d'eau potable				8 500,00 €
13111-33	Sub Agence de l'Eau : Lanans : télégestion				1 500,00 €
1313-33	Sub CD25 : Lanans : télégestion				300,00 €
13111-52	Sub Agence de l'Eau : Lanans : renforcement du réseau eau potable				75 000,00 €
1313-52	Sub CD25 : Lanans : renforcement du réseau eau potable				15 000,00 €
13111-42	Sub Agence de l'Eau : Orve : travaux réservoir				8 500,00 €
1313-42	Sub CD25 : Orve : travaux réservoir				1 700,00 €
1313-53	Sub CD25 : Rahon : travaux Route du Lomont				52 500,00 €
13111-43	Sub Agence de l'Eau : Rahon : travaux réservoir				12 500,00 €
1313-43	Sub CD25 : Rahon : travaux réservoir				2 500,00 €
13111-34	Sub Agence de l'Eau : Rahon : télégestion				1 500,00 €
1313-34	Sub CD25 : Rahon : télégestion				300,00 €
13111-54	Sub Agence de l'Eau : Rosières : Renouvellement réseau eau potable				306 350,00 €
1313-54	Sub CD25 : Rosières : Renouvellement réseau eau potable				61 270,00 €
13111-35	Sub Agence de l'Eau : Rosières : Pose de compteur et clôture PPI				11 000,00 €
1313-35	Sub CD25 : Rosières : Pose de compteur et clôture PPI				2 200,00 €
13111-36	Sub Agence de l'Eau : Rosières : télégestion				1 500,00 €
1313-36	Sub CD25 : Rosières : télégestion				300,00 €
13111-44	Sub Agence de l'Eau : Rosières : Travaux réservoir				5 000,00 €
1313-44	Sub CD25 : Rosières : Travaux réservoir				1 000,00 €
13111-45	Sub Agence de l'Eau : Servin : pose de clôture PPI				1 000,00 €
1313-45	Sub CD25 : Servin : pose de clôture PPI				2 000,00 €
13111-37	Sub Agence de l'Eau : Servin : pose de compteur de prélèvement				6 000,00 €
1313-37	Sub CD25 : Servin : pose de compteur de prélèvement				1 200,00 €
13111-46	Sub Agence de l'Eau : Valonne : pose de clôture PPI				10 000,00 €
1313-46	Sub CD25 : Valonne : pose de clôture PPI				2 000,00 €
13111-39	Sub Agence de l'Eau : Valonne : pose de compteurs de prélèvement				10 250,00 €
1313-39	Sub CD25 : Valonne : pose de compteurs de prélèvement				2 050,00 €
13111-38	Sub Agence de l'Eau : Valonne : télégestion				1 500,00 €
1313-38	Sub CD25 : Valonne : télégestion				300,00 €
13111-47	Sub Agence de l'Eau : Vaudrillers : pose de clôture PPI				10 000,00 €
1313-47	Sub CD25 : Vaudrillers : pose de clôture PPI				2 000,00 €
13111-48	Sub Agence de l'Eau : Vellevans : pose de clôture PPI				5 000,00 €
1313-48	Sub CD25 : Vellevans : pose de clôture PPI				1 000,00 €
13111-55	Sub Agence de l'Eau : Vellevans : renouvellement réseau eau potable				35 000,00 €
1313-55	Sub CD25 : Vellevans : renouvellement réseau eau potable				7 000,00 €
13111-56	Sub Agence de l'Eau : Vellerot les Belvoir : Renouvellement réseau eau potable				189 500,00 €
1313-56	Sub CD25 : Vellerot les Belvoir : Renouvellement réseau eau potable				37 900,00 €
	<b>13-Subventions d'investissement</b>	<b>336 363,00 €</b>	<b>22 104,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>1 081 120,00 €</b>
1 641	Emprunt	743 392,00 €		500 000,00 €	597 377,53 €
	<b>16-Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>743 392,00 €</b>		<b>500 000,00 €</b>	<b>597 377,53 €</b>
	<b>Investissement Recettes</b>	<b>1 283 495,00 €</b>	<b>293 591,60 €</b>	<b>620 000,00 €</b>	<b>1 967 265,90 €</b>
					<b>2 587 265,90 €</b>

## Budget Assainissement collectif

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**  
**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
6064	Fournitures administratives	-	200 411	300 001
611	Sous-traitance générale	-	2 380 001	3 800 001
6156	Maintenance	2 500 001		5 000 001
6161	Assurances	3 000 001	2 961 061	4 000 001
617	Schéma directeur d'assainissement	249 738 001	87 643 561	220 000 001
6236	Catalogues et imprimés	-	776 001	1 000 001
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	3 500 001	815 531	1 200 001
62 871	Remboursement de frais	240 000 001	105 003 351	249 686 001
	<b>011-Charges à caractères générales</b>	<b>438 738 001  </b>	<b>139 781 911</b>	<b>484 386 001  </b>
6 216	Remboursement frais de personnel	16 000 001	9 091 441	34 750 001
	<b>012-Charges de personnel</b>	<b>16 000 001  </b>	<b>9 091 441</b>	<b>34 750 001  </b>
706123	Reversement Redevance modernisation des réseaux	14 000 001	13 823 001	16 000 001
	<b>014-Atténuation</b>	<b>14 000 001  </b>	<b>13 823 001</b>	<b>16 000 001  </b>
0 22	Dépenses imprévues			
	<b>022-Dépenses imprévues</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>
0 23	Virement à la sect d'invest.			36 069 781
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>36 069 781  </b>
675-042	Ecritures d'ordre cession Valeur nette comptable			
6811-042	Dotation aux amortissements	74 253 001		190 171 031
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>74 253 001  </b>	<b>-  </b>	<b>190 171 031  </b>
6 541	Produits irrécouvrables			1 000 001
6 542	Créances éteintes			
658	Autres charges de gestion courante			
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>1 000 001  </b>
66 111	Intérêts des emprunts	47 000 001	40 471 561	61 773 651
66 112	Intérêts courus non échus	6 500 001		15 000 001
6688	Intérêt ligne trésorerie	4 000 001	2 576 051	4 000 001
	<b>66-Charges financières</b>	<b>57 500 001  </b>	<b>43 047 611</b>	<b>80 773 651  </b>
6 718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			43 500 001
673	Titres annulés sur exercice antérieur			5 000 001
678	Autres charges exceptionnelles			
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>48 500 001  </b>
6 817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants			
	<b>68-Dotations aux dépréciations et aux provisions</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>
	<b>Fonctionnement Dépenses Total</b>	<b>660 431 001  </b>	<b>265 743 961</b>	<b>832 250 461  </b>

Recettes de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
0 02	Excédent de fonctionnement			356 197 141
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>356 197 141  </b>
777-042	Amortissement des subventions	81 055 001		113 555 001
	<b>042-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>81 055 001  </b>	<b>-  </b>	<b>113 555 001  </b>
70611	Redevance assainissement	269 000 001	266 509 781	247 557 001
706121	Redevance pour modernisation des réseaux	13 800 001	15 238 301	14 000 001
7063	Contribution communes (eaux pluviales Chamesey)	-	4 000 001	
7064	Locations de compteurs	-	52 501	
7087	Participation eaux pluviales Chamesey	4 000 001		
7087	Participation eaux pluviales Bretonvillers	1 500 001		
7087	Remboursement frais schéma directeur communes	48 000 001		48 000 001
	<b>70-Vente prod lab, prestation services, marchandises</b>	<b>336 300 001  </b>	<b>285 695 581</b>	<b>309 557 001  </b>
741	Prime d'épuration	-	2 721 581	2 650 001
747	Subventions et participations des collectivités			
748	Subventions Schéma directeur Agence de l'Eau	124 869 001	62 434 001	62 000 001
748	Subventions Schéma directeur Département	74 920 001	15 900 001	59 000 001
748	Remboursement STEP Belleherbe (Charmoille et fromagerie)	-	41 266 091	44 500 001
	<b>74-Subventions d'exploitation</b>	<b>199 789 001  </b>	<b>122 321 671</b>	<b>168 150 001  </b>
7588	Autres produits divers	-		
	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>
7714	Recouvrement créances admises en non valeur			
778	participations schémas directeurs (excédents communes)			
778	Excédent reportés des communes	160 172 101	213 929 851	
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>160 172 101  </b>	<b>213 929 851</b>	<b>-  </b>
	<b>Fonctionnement Recettes Total</b>	<b>777 316 101  </b>	<b>621 947 101</b>	<b>947 459 141  </b>
		<b>116 825.10 €</b>	<b>356 197.14 €</b>	<b>55 208.68 €</b>



Dépenses d'investissement		BP 2022	Réalisé 2022	RAR	BP 2023
001	Déficit d'investissement				
	<b>001-Déficit d'investissement</b>	-	-		-
020	Dépenses imprévues				
	<b>020-Dépenses imprévues</b>	-	-		-
1391-040	Amort Subventions Equipement compte	60 410 001	-		12 000 001
13911-040	Amort Subventions Etat compte	18 495 001	-		23 350 001
139111-040	Amort Subventions Agence de l'eau compte 13111	1 750 001	-		36 060 001
13913-040	Amort Subventions Département compte 1313	400 001	-		35 395 001
13917-040	Amort Subvention Budget communautaires		-		1 750 001
13918-040	Amort Subvention Autres		-		4 400 001
	<b>040-Opérations d'ordre intérieur de la section</b>	<b>81 055 001</b>	<b>-  </b>		<b>113 555 001</b>
1068	Autres réserves		72 289 381		
	<b>010-Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>-  </b>	<b>72 289 381</b>		
1641	Rembt Capital	130 000 001	88 081 211		125 702 241
	<b>16-Remboursement d'emprunt</b>	<b>130 000 001</b>	<b>88 081 211</b>		<b>125 702 241</b>
2 031	Frais d'études	80 000 001			80 000 001
2 051	SIG : mise en place du logiciel				2 500 001
	<b>20-Immobilisations incorporelles</b>	<b>80 000 001</b>	<b>-  </b>		<b>82 500 001</b>
21562-11	Belleherbe : STEP installation débitmètres	30 000 001			30 000 001
21532-12	Chamesey : installation poste refoulement + réseau	50 000 001	39 832 091		
21562-19	Surmont : STEP installation débitmètres				30 000 001
21562	Travaux 2023				20 000 001
	<b>21-Immobilisations</b>	<b>80 000 001</b>	<b>39 832 091</b>		<b>80 000 001</b>
2315-CROGR	Crosey le Grand : construction STEP	28 000 001	37 304 481	37 600 001	
2315-18	Crosey le Grand : Extension Rue des Quares	17 000 001			17 000 001
2315-13	Vit les Belvoir : Programme de travaux 2022-2023	900 000 001	62 701 451	350 000 001	500 000 001
2313-14	Bretonvillers : Remplacement tokure station	2 800 001			2 900 001
2315-15	Bretonvillers : Raccordement eaux usées sur collecteur Lieu-dit Le Saucoet	15 000 001			15 000 001
2315-16	Bretonvillers : Raccordement eaux usées sur collecteur Thierry DEVILLERS	9 300 001			9 300 001
2315-17	Chazot : travaux STEP	16 000 001	15 763 901		
2 315	Travaux 2022	150 000 001	6 030 401	10 000 001	
2315-20	Belleherbe : Renouvellement réseau assainissement				50 000 001
2315-21	Bretonvillers : Mise en séparatif du réseau				228 800 001
2315-22	Bretonvillers : Travaux STEP				438 430 001
2315-23	Chazot : Mise en séparatif du réseau				97 000 001
2315-24	Crosey le Grand : Mise en séparatif du réseau				32 400 001
2315-25	La Grange : Travaux STEP				200 000 001
2315-26	Servin : Travaux STEP				300 000 001
2315-27	Surmont : Mise en séparatif du réseau				140 526 001
2315-28	Vellerot les Belvoir : Mise en séparatif du réseau				418 320 001
2315-29	Vellerot les Belvoir : Travaux STEP				300 000 001
2315-30	Vellefans : Mise en séparatif du réseau				70 000 001
2 315	Travaux 2023				100 000 001
	<b>23-Travaux en cours</b>	<b>1 138 100 001</b>	<b>181 800 231</b>	<b>337 600 001</b>	<b>2 975 856 001</b>
	<b>Investissement Dépenses</b>	<b>1 509 155 001</b>	<b>382 002 911</b>	<b>397 600 001</b>	<b>3 381 413 241</b>
	<b>Investissement Dépenses total</b>				<b>3 779 013 241</b>

Recettes d'investissement		BP 2022	Réalisé 2022	RAR	BP 2023
001	Excédent reporté				390 788 411
	<b>001-Excédent investissement reporté</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>		<b>390 788 411</b>
021	Virement de la section de fonctionnement				36 069 781
	<b>021-Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>		<b>36 069 781</b>
28175-040	Amortissement compte 217532		-		116 952 551
28175-040	Amortissement compte 21751	18 675 001	-		31 582 021
28175-040	Amortissement compte 21754	32 738 001	-		809 001
28175-040	Amortissement compte 217562	10 642 001	-		32 147 461
			-		10 000 001
			12 198 001		
			-		
	<b>040-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>74 253 001</b>	<b>-  </b>		<b>190 171 831</b>
	<b>041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	<b>-  </b>	<b>-  </b>		<b>-  </b>
10222	FCTVA				23 500 001
1068	Excéd fonctionnement capitalisé		669 304 321		
	<b>10-Dotations Fonds divers Réserves</b>	<b>-  </b>	<b>669 304 321</b>		<b>23 500 001</b>
13111-11	Sub Agence de l'Eau : Belleherbe STEP débitmètre	15 000 001			15 000 001
1312-11	Sub CD25 : Belleherbe STEP débitmètre	3 000 001			3 000 001
13111-12	Sub Agence de l'Eau : Chamesey poste refoulement + réseau	25 000 001			
1313-12	Sub CD25 : Chamesey poste refoulement + réseau	5 000 001	3 983 001		
13111-CROGR	Sub Agence de l'Eau : Crosey le Grand construction STEP	103 000 001	62 076 001		50 000 001
1313-CROGR	Sub CD25 : Crosey le Grand construction STEP	41 000 001	32 804 001		8 000 001
13111-13	Sub Agence de l'Eau : Vit programme de travaux 2022-2023	475 000 001			475 000 001
1313-13	Sub CD25 : Vit programme de travaux 2022-2023	35 000 001			95 000 001
13111-13	Agence de l'Eau : Chazot sub SDA		9 140 001		
1313-CHAZ	Sub CD25 : Chazot solde SDA	444 001	5 484 001		
13111-19	Sub Agence de l'Eau : Surmont STEP installation débitmètres				15 000 001
1313-19	Sub CD25 : Surmont STEP installation débitmètres				3 000 001
13111-20	Sub Agence de l'Eau : Belleherbe Renouvellement réseau assainissement				25 000 001
1313-20	Sub CD25 : Belleherbe Renouvellement réseau assainissement				5 000 001
13111-21	Sub Agence de l'Eau : Bretonvillers Mise en séparatif du réseau				114 400 001
1313-21	Sub CD25 : Bretonvillers Mise en séparatif du réseau				22 880 001
13111-22	Sub Agence de l'Eau : Bretonvillers Travaux STEP				219 205 001
1313-22	Sub CD25 : Bretonvillers Travaux STEP				43 841 001
13111-23	Sub Agence de l'Eau : Chazot Mise en séparatif du réseau				48 500 001
1313-23	Sub CD25 : Chazot Mise en séparatif du réseau				9 700 001
13111-24	Sub Agence de l'Eau : Crosey le Grand Mise en séparatif du réseau				46 200 001
1313-24	Sub CD25 : Crosey le Grand Mise en séparatif du réseau				9 240 001
13111-25	Sub Agence de l'Eau : La Grange Travaux STEP				100 000 001
1313-25	Sub CD25 : La Grange Travaux STEP				20 000 001
13111-26	Sub Agence de l'Eau : Servin Travaux STEP				150 000 001
1313-26	Sub CD25 : Servin Travaux STEP				30 000 001
13111-27	Sub Agence de l'Eau : Surmont Mise en séparatif du réseau				70 263 001
1313-27	Sub CD25 : Surmont Mise en séparatif du réseau				14 051 001
13111-28	Sub Agence de l'Eau : Vellerot les Belvoir Mise en séparatif du réseau				209 160 001
1313-28	Sub CD25 : Vellerot les Belvoir Mise en séparatif du réseau				41 832 001
13111-29	Sub Agence de l'Eau : Vellerot les Belvoir Travaux STEP				150 000 001
1313-29	Sub CD25 : Vellerot les Belvoir Travaux STEP				30 000 001
13111-30	Sub Agence de l'Eau : Vellefans Mise en séparatif du réseau				35 000 001
1313-30	Sub CD25 : Vellefans Mise en séparatif du réseau				7 000 001
	<b>13-Subventions d'investissement</b>	<b>762 444 001</b>	<b>163 487 001</b>		<b>2 665 272 001</b>
1641	Emprunt	662 632 901		500 000 001	573 214 021
	<b>16-Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>662 632 901</b>	<b>-  </b>	<b>500 000 001</b>	<b>573 214 021</b>
	<b>Investissement Recettes Total</b>	<b>1 499 329 901</b>	<b>772 791 321</b>	<b>500 000 001</b>	<b>3 279 013 241</b>
					<b>3 779 013 241</b>

## MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE

### Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
60611	Eau et assainissement	1 000.00 €	851.88 €	1 000.00 €
60612	Electricité	5 000.00 €	4 870.71 €	7 000.00 €
60621	Fioul	8 500.00 €	8 726.38 €	11 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	300.00 €		300.00 €
60632	Fournitures petit équipement	300.00 €		800.00 €
60633	Fournitures voiries	600.00 €	320.64 €	600.00 €
611	Contrat de prestation	500.00 €		500.00 €
615221	Entretien du bâtiment	7 000.00 €	3 519.85 €	7 000.00 €
615231	Voirie			
6156	Maintenance	250.00 €		250.00 €
6237	Publication			
627	Frais bancaires	150.00 €		177.00 €
6284	Redevance déchets ménagers	150.00 €	86.42 €	150.00 €
63512	Taxes foncières	950.00 €	980.00 €	1 000.00 €
	<b>011-Charges à caractère général</b>	<b>24 700.00 €</b>	<b>19 355.88 €</b>	<b>29 777.00 €</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.	23 227.00 €	- €	66 700.00 €
	<b>023-Virement à la section d'investissen</b>	<b>23 227.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>66 700.00 €</b>
6811-042	Dotation aux amortissements	773.00 €	773.00 €	800.00 €
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>773.00 €</b>	<b>773.00 €</b>	<b>800.00 €</b>
65888	Charges diverses gestion courante	10.00 €		10.00 €
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>10.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>10.00 €</b>
66 111	Remboursement intérêts	2 000.00 €	1 229.09 €	2 000.00 €
66 112	ICNE Rattachés	30.00 €	90.52 €	30.00 €
6 688	Autres charges financières	- €	- €	
	<b>66-Charges financières</b>	<b>2 030.00 €</b>	<b>1 138.57 €</b>	<b>2 030.00 €</b>
673	Titres annulés sur exercice antérieur	100.00 €		
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>100.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonctionnement Dépenses Total</b>		<b>50 840.00 €</b>	<b>21 267.45 €</b>	<b>99 317.00 €</b>

Recettes de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
0 02	Excédent de fonctionnement	13 355.92 €		18 094.40 €
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>13 355.92 €</b>	<b>- €</b>	<b>18 094.40 €</b>
777-040	Amortissement			
	<b>040-Opérations d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
744	FCTVA Fonctionnement			
74741	Subvention d'équilibre	20 769.99 €	20 769.99 €	<b>71 526.60 €</b>
	<b>74-Dotations et participations</b>	<b>20 769.99 €</b>	<b>20 769.99 €</b>	<b>71 526.60 €</b>
752	Loyers	12 495.84 €	12 612.50 €	8 196.00 €
75888	Remboursement frais FLYER Agence postale	718.25 €	718.25 €	
75888	Charges locatives	3 500.00 €	3 382.66 €	1 500.00 €
	<b>75-Autres produits gestion courante</b>	<b>16 714.09 €</b>	<b>16 713.41 €</b>	<b>9 696.00 €</b>
7788	Autres produits de gestion			
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Fonctionnement Recettes Total</b>		<b>50 840.00 €</b>	<b>37 483.40 €</b>	<b>99 317.00 €</b>



## MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE

### Section d'investissement

Dépenses		Budget 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	Prévisions 2023
1	Déficit d'investissement	18 712.57 €	- €	- €	10 477.47 €
	<b>001-Déficit d'investissement</b>	<b>18 712.57 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>10 477.47 €</b>
0 20	Dépenses imprévues				
	<b>020-Dépenses imprévues</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1 641	Rembt Capital-Renégociation emprunt	24 000.00 €	23 735.47 €		24 000.00 €
1 641	Rembt capital nouveau prêt	5 000.00 €			- €
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 885.00 €	400.00 €		1 500.00 €
	<b>16-Remboursement d'emprunts</b>	<b>30 885.00 €</b>	<b>24 135.47 €</b>	<b>- €</b>	<b>25 500.00 €</b>
21 838	vidéo projecteur	5 000.00 €	- €	- €	2 000.00 €
21 318	Travaux Maison des services Belleherbe	41 000.00 €	- €	41 000.00 €	- €
	<b>21-Immobilisation corporelles</b>	<b>46 000.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>41 000.00 €</b>	<b>2 000.00 €</b>
45 821	Opération sous mandat				
	<b>4582-Investissement sous mandat</b>				
<b>Investissement Dépenses Total</b>		<b>95 597.57 €</b>	<b>24 135.47 €</b>	<b>41 000.00 €</b>	<b>37 977.47 €</b>
					<b>78 977.47 €</b>

Recettes		Budget 2022	Réalisé 2022	RAR 2022	Prévisions 2023
0 21	Virement de la section de fonctionnement	23 227.00 €	- €	- €	66 700.00 €
	<b>021-Virement de la section de fonction-</b>	<b>58 227.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>66 700.00 €</b>
2815738	Amortissement autres matériels voirie	199.00 €	199.00 €	- €	200.00 €
281848	Amortissement matériel bureau	574.00 €	574.00 €	- €	600.00 €
	<b>040-Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>773.00 €</b>	<b>773.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>800.00 €</b>
1 068	Excéd fonctionnement capitalisé	31 597.57 €	31 597.57 €	- €	11 477.47 €
	<b>10-Dotations fonds divers Réserves</b>	<b>31 597.57 €</b>	<b>31 597.57 €</b>	<b>- €</b>	<b>11 477.47 €</b>
1 641	Emprunt	40 000.00 €	- €	40 000.00 €	40 000.00 €
165	Dépôt de garantie		- €		
	<b>16-Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>40 000.00 €</b>
45 821	Rembt Matériel par le kiné		- €		
	<b>4582-investissement sous mandat</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>Investissement Recettes Total</b>		<b>95 597.57 €</b>	<b>32 370.57 €</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>38 977.47 €</b>
					<b>78 977.47 €</b>

### BUDGET DECHETS MENAGERS

#### Section de fonctionnement

Dépenses		BP 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
6061	Electricité déchèterie, la grammanlaire	3 300.00	786.16	3 300.00
6063	Fournitures d'entretien	500.00		500.00
6064	Fournitures administratives	600.00		150.00
6066	Carburant tracto pelle	600.00	246.00	600.00
6068	Autres matières et fournitures	2 500.00	1 499.11	2 500.00
611	Collecte-traitement OM-TRI-VERRE-Déchetterie-REBON Maiche-Dufay Benoit	540 000.00	525 972.82	590 000.00
6135	Location véhicule pour collecte encombrants	1 200.00	1 140.07	1 300.00
61523	Déneig-Transp décharge Gravats-ENEDIS	3 300.00	555.50	3 300.00
61551	Entretien matériel roulant	8 000.00	1 297.16	3 500.00
61558	Entretien autres matériels	500.00		500.00
6161	Assurances	1 000.00	849.84	1 000.00
6231	Insertion-Publication	3 000.00		1 500.00
6236	Catalogues et imprimés	350.00	379.00	400.00
6262	Téléphone gardien	340.00	186.00	200.00
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	1 600.00	570.80	1 600.00
6 287	Remboursement de frais	200.00		200.00
63 512	Taxes foncières	60.00	26.00	40.00
6 354	Droit d'enregistrement (carte grise véhicule)			
	<b>011-Charges à caractères générales</b>	<b>567 050.00</b>	<b>533 508.46</b>	<b>610 590.00</b>
6 215	Personnel affecté par la collectivité	102 000.00	102 000.00	102 000.00
	<b>012-Charges de personnel</b>	<b>102 000.00</b>	<b>102 000.00</b>	<b>102 000.00</b>
0 22	Dépenses imprévues	3 000.00		3 000.00
	<b>022-Dépenses imprévues</b>	<b>3 000.00</b>	<b>-</b>	<b>3 000.00</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.			
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
675-042	Ecritures d'ordre cession Valeur nette comptable			
6811-042	Dotation aux amortissements	29 571.00	29 353.04	32 700.00
	<b>042-Opération d'ordre entre section</b>	<b>29 571.00</b>	<b>29 353.04</b>	<b>32 700.00</b>
6 541	Produits incouvrables	3 000.00		3 000.00
6 542	Créances éteintes	2 000.00	476.85	2 000.00
658	subvention ressourcerie Maiche	4 660.00		
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>9 660.00</b>	<b>476.85</b>	<b>5 000.00</b>
66 111	Intérêts des emprunts	6 500.00	4 056.09	6 500.00
68 112	Intérêts courus non échus	30.00	12.68	100.00
6 688	Intérêt ligne trésorerie	4 000.00	1 175.54	4 000.00
	<b>66-Charges financières</b>	<b>10 530.00</b>	<b>5 218.95</b>	<b>10 600.00</b>
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 500.00	361.95	1 500.00
678	Autres charges exceptionnelles		25.00	
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>1 500.00</b>	<b>386.95</b>	<b>1 500.00</b>
6 817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	6 800.00		6 800.00
	<b>68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions</b>	<b>6 800.00</b>	<b>-</b>	<b>6 800.00</b>
<b>Fonctionnement Dépenses Total</b>		<b>730 111.00</b>	<b>670 944.25</b>	<b>772 190.00</b>



Recettes		BP 2022	Réalisé 2022	Proposition 2023
0 02	Excédent de fonctionnement	125 316.85		113 778.44
	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	125 316.85	-	113 778.44
706	Redevances liées au service déchets	530 000.00	543 049.23	593 049.23
70878	Soutiens PREVAL	85 000.00	114 618.55	85 000.00
	<b>70-Vente prof lab, prestation services, marchandises</b>	615 000.00	657 667.78	678 049.23
74	Subventions d'exploitation			
	<b>74-Subventions d'exploitation</b>			
7588	Location bureau Caroline PREVAL	750.00	960.00	750.00
	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	750.00	960.00	750.00
7714	Recouvrement créances admises en non valeur		70.28	
775	Produits des cessions			
778	Autres produits exceptionnels		7.78	
	<b>77-Produits exceptionnels</b>	-	78.06	-
7817	Reprises dépréciations		700.00	
	<b>78-Produits exceptionnels</b>	-	700.00	-
<b>Fonctionnement_Recettes_Total</b>		<b>741 066.85  </b>	<b>659 405.84  </b>	<b>792 577.67  </b>
		<b>10 955.85  </b>	<b>- 11 538.41  </b>	<b>20 387.67  </b>

### Budget Déchets ménagers Section d'investissement

Dépenses		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser	Prévisions 2023
001	Déficit d'investissement				
	<b>001-Déficit d'investissement</b>	-	-		-
0 20	Dépenses imprévues	2 000.00			2 000.00
	<b>020-Dépenses imprévues</b>	2 000.00	-		2 000.00
2182-041	Achat tracteur				
2182-041	Achat télescopique				
	<b>041-Opérations d'ordre intérieur de la section</b>	-	-		-
10222	Reversement FCTVA				400.00
	<b>10-Dotations Fonds divers-Réserves</b>				400.00
1641	Rembt Capital				130 000.00
1641	Rembt Capital	25 000.00	14 431.41		20 000.00
	<b>16-Remboursement d'emprunt</b>	25 000.00	14 431.41		150 000.00
2 051	Logiciel				
2031-11	Etude déchetterie				
	<b>20-Immobilisations incorporelles</b>	-	-		-
2 188			1269.23		
2 188	Achat autres immobilisations	55 000.00	44 160.60	5 000.00	
2 313	Travaux déchetterie	1 161 000.00	2 163.38	1 158 836.62	
	<b>21-23-Travaux et acquisitions</b>	1 216 000.00	47 593.21	1 163 836.62	-
<b>Investissement_Dépenses_Total</b>		<b>1 243 000.00  </b>	<b>62 024.62  </b>	<b>1 163 836.62  </b>	<b>152 400.00  </b>
					<b>1 316 236.62  </b>

Recettes		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser	Prévisions 2023
001	Excédent reporté	115 144.54			126 945.51
	<b>001-Excédent investissement reporté</b>	115 144.54	-	-	126 945.51
0 21	Virement de la section de fonctionnement				
	<b>021-Virement de la section de fonctionnement</b>	-	-	-	-
2111-040	Intégration terrain nu				
2805-040	Amortissement logiciel	4 000.00	3 986.00		4 000.00
28131-040	Amortissement ex méthanisation	6 431.00	7 431.00		6 500.00
28131-040	Amortissement 4 silos				1 000.00
28138-040	Amortissement construction	2 140.00	1 140.00		1 200.00
28182-040	Amortissement télescopique	3 000.00	3 000.00		3 000.00
28188-040	Amortissement Immo article 2188	14 000.00	13 796.04		17 000.00
28138-040	Amortissement bungalow				
	<b>040-Opérations d'ordre entre sections</b>	29 571.00	29 353.04	-	32 700.00
	<b>Opération pour rectifier l'imputation</b>				
	<b>041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</b>	-	-	-	-
10222	FCTVA	197 650.44	4 472.55	193 177.89	
1068	Excéd fonctionnement capitalisé				
	<b>10-Dotations-Fonds divers Réserves</b>	197 650.44	4 472.55	193 177.89	-
1313	Subvention	866 000.00	-	866 000.00	
	<b>13-Subventions d'investissement</b>	866 000.00	-	866 000.00	-
1641	Emprunt	255 000.00		255 000.00	
1641	Emprunt achat bac + colonnes à verre	40 000.00	40 000.00		
	<b>16-Emprunts et dettes assimilées</b>	295 000.00	40 000.00	255 000.00	-
<b>Investissement_Recettes_Total</b>		<b>1 503 365.98  </b>	<b>73 825.59  </b>	<b>1 314 177.89  </b>	<b>159 645.51  </b>
					<b>1 473 823.40  </b>

**BUDGET DEV ECO**  
**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	Prévisions 2023
00 2	Déficit de fonctionnement	25 436.93 €	- €	- €
	<b>002-Déficit de fonctionnement</b>	<b>25 436.93 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
6015	Achat de terrain	- €	- €	- €
6045	Achats d'études-terrains	- €	- €	18 000.00 €
605	Travaux	14 700.00 €	- €	10 500.00 €
60611	Eau et assainissement	- €	51.46 €	- €
60612	Energie-Electricité	1 500.00 €	655.69 €	1 500.00 €
		- €	- €	- €
61521	Entretien de terrain	1 000.00 €	- €	- €
615231	Entretien de voirie	1 000.00 €	575.00 €	2 000.00 €
6161	Assurance	- €	- €	- €
6226	honoraires	- €	- €	2 000.00 €
63512	Taxes foncières	- €	75.00 €	- €
	<b>011-Charges générales</b>	<b>18 200.00 €</b>	<b>1 357.15 €</b>	<b>34 000.00 €</b>
0 23	Virement à la sect d'invest.	490 293.54 €	- €	426 039.68 €
	<b>023-Virement à la section d'investissement</b>	<b>490 293.54 €</b>	<b>- €</b>	<b>426 039.68 €</b>
71355-042	Constataction stock	705 089.98 €	704 813.55 €	800 000.00 €
	<b>042-Opération ordre entre sections</b>	<b>705 089.98 €</b>	<b>704 813.55 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
608-043	Intégration intérêts des emprunts	7 700.00 €	7 654.05 €	7 800.00 €
	<b>043-Opération ordre intérieur section</b>	<b>7 700.00 €</b>	<b>7 654.05 €</b>	<b>7 800.00 €</b>
65 888	Autres charges de gestion courante	50.00 €	1.98 €	50.00 €
	<b>65-Autres charges de gestion courante</b>	<b>50.00 €</b>	<b>1.98 €</b>	<b>50.00 €</b>
		- €	- €	- €
66 111	Intérêts des emprunts	7 700.00 €	7 654.05 €	7 800.00 €
66 112	ICNE	50.00 €	95.21 €	100.00 €
	<b>66-Charges financières</b>	<b>7 750.00 €</b>	<b>7 556.84 €</b>	<b>7 900.00 €</b>
673	Annulation titre Cte 7078+7015	2 433.00 €	2 420.00 €	1 000.00 €
	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	<b>2 433.00 €</b>	<b>2 420.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
	<b>Fonctionnement Dépenses Total</b>	<b>1 256 953.45 €</b>	<b>723 805.57 €</b>	<b>1 276 789.68 €</b>

Recettes de fonctionnement		BP 2022	Réalisé 2022	Prévisions 2023
0 02	Excédent de fonctionnement	- €	- €	212 910.74 €
	<b>002-Excédent de fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>212 910.74 €</b>
71355-042	Constation stock initial	- €	712 191.17 €	800 000.00 €
	<b>042-Opération ordre entre section</b>	<b>- €</b>	<b>712 191.17 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
796-043	Transfert charges financières	7 700.00 €	7 654.05 €	7 800.00 €
	<b>043-Opération ordre intérieur section</b>	<b>7 700.00 €</b>	<b>7 654.05 €</b>	<b>7 800.00 €</b>
7015	Vente de terrains aménagés	- €	- €	256 078.94 €
7015	Vente LA BAUME	204 689.23 €	- €	- €
	<b>70-Produits des services</b>	<b>204 689.23 €</b>	<b>- €</b>	<b>256 078.94 €</b>
7477	Rembt budget général	- €	- €	- €
	<b>74-Dotations et participations</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
75888	Autres produits	- €	276.43 €	- €
	<b>75-Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>276.43 €</b>	<b>- €</b>
773	Annulation sur exercice antérieur	245 545.14 €	242 031.59 €	- €
7688	Intérêts emprunt LA BAUME	276.43 €	- €	- €
	<b>Fonctionnement Recettes Total</b>	<b>458 210.80 €</b>	<b>962 153.24 €</b>	<b>1 276 789.68 €</b>



**BUDGET DEV ECO**  
**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement		Proposition budget 2022	Réalisé 2022	Proposition budget 2023
00 1	Déficit d'investissement	293 525.10 €		403 039.68 €
	<b>001- Déficit d'investissement</b>	<b>293 525.10 €</b>	- €	<b>403 039.68 €</b>
3555-040	Terrains aménagés	798 742.65 €	712 191.17 €	800 000.00 €
	<b>040- Opération d'ordre entre sections</b>	<b>798 742.65 €</b>	<b>712 191.17 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
1 641	Rembt Capital	23 000.00 €	22 021.19 €	23 000.00 €
1 641	Sortie emprunt LA BAUME	100 000.00 €	80 115.77 €	
	<b>16- Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>123 000.00 €</b>	<b>102 136.96 €</b>	<b>23 000.00 €</b>
		- €	- €	- €
<b>Investissement_Dépenses_Total</b>		<b>1 215 267.75 €</b>	<b>814 328.13 €</b>	<b>1 226 039.68 €</b>

Recettes d'investissement		Proposition budget 2022	Réalisé 2022	Proposition budget 2023
0-21	Virement de la section de fonctionnement	490 293.54 €		426 039.68 €
	<b>0-21 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>490 293.54 €</b>	- €	<b>426 039.68 €</b>
3555-040	Sortie emprunt déjà réglée LA BAUME	276.43 €		- €
3555-040	Terrains aménagés	704 813.55 €	704 813.55 €	800 000.00 €
	<b>040- Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>705 089.98 €</b>	<b>704 813.55 €</b>	<b>800 000.00 €</b>
1 641	Sortie annuité emprunt déjà réglée LA BAUME	19 884.23 €		- €
	<b>16- Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>19 884.23 €</b>	- €	- €
<b>Investissement_Recettes_Total</b>		<b>1 215 267.75 €</b>	<b>704 813.55 €</b>	<b>1 226 039.68 €</b>

**Budget général (joint en annexe)**

Pour répondre à la question de M. Duffner, il est précisé que le montant de taxes foncières prévu en 2022 (9 000 €) correspondait à des écritures d'intégration sur le budget général du site de la Baume, qui depuis a été vendu, ce qui explique qu'aucune somme n'a été prévu en 2023 pour ce point.

Pour répondre à la question de Mme COUR, il est précisé que pour préparer le budget, certes est pris en compte le réalisé de l'année précédente mais généralement on compare les chiffres d'un BP à un autre BP. On inscrit par principe des dépenses plus élevées pour faire face non seulement aux dépenses courantes et connues mais surtout disposer des moyens nécessaires pour faire face à des imprévus en cours d'année et on minimise les recettes pour ne pas à l'inverse construire le budget sur des recettes incertaines.

Le Conseil Communautaire constate :

1/ le versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe maison des services et médicale de Belleherbe pour 71 526.60€ (ce montant sera calculé en fin d'année en fonction des dépenses et des recettes réalisées en 2023 sur ce budget).  
 2/ le remboursement des frais liés au personnel assurant la gestion des déchets (administratif, technique, gardien de déchetterie et décharge de Crosey) d'un montant de 102 000€. Recette budget général au compte 70841 et dépense au budget annexe déchets au compte 6215.

3/le remboursement des charges de personnel pour la gestion des budgets annexes eau et assainissement d'un montant de 26 500€ (recette au compte 70841 au budget général).

Dépense au compte 6216 du budget annexe EAU pour 7750€.

Dépense au compte 6216 du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour 18 750€.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE les budgets primitifs présentés en séance.
- INDIQUE que les budgets primitifs du budget général et des budgets annexes sont votés au chapitre
- AUTORISE pour les budgets relevant de la nomenclature M57, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le président informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance Art L5217-10-6 al.3 CGCT
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### e) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2023

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations budgétaires présenté lors du Conseil Communautaire du 16 MARS 2023, il est proposé de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 au même niveau que 2022.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Ceux-ci seraient arrêtés comme suit :

	<b>Proposition</b>	
	Rappel : Taux 2022	Taux 2023
○ Taxe foncière (bâti)	3,47%	3.47%
○ Taxe foncière (non bâti)	4,28%	4.28%
○ CFE	21,10%	21.10%
○ Taxe d'habitation	4.50%	4.50%

Un tableau présente les recettes attendues en 2023 si la CC maintient les taux à hauteur de ceux de 2022. Est également présentée l'évolution des bases (+7% / 2022)

FISCALITE LOCALES /TAUX	Bases réelles 2022	Bases 2023 prévisionnelles (état 1259)	Taux 2023 (vote le 13/04)	Produits attendus 2023 (Etat 1259)
TFB Additionnelle	<b>4 074 943</b>	<b>4 380 000</b>	3,47%	151 986
TFNB Additionnelle	<b>1 062 257</b>	<b>1 137 000</b>	4,28%	48 664
TH Additionnelle	<b>497 342</b>	<b>532 653</b>	4,50%	23 969
CFE de Zone (en FPU depuis 2017)	<b>834 663</b>	<b>854 100</b>	21,10%	180 215
<b>TOTAL</b>				<b>404 834</b>

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de reconduire les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	3,47%
Taxe foncière (non bâti)	4,28%
CFE	21,10%
Taxe d'habitation	4.50%

#### **f) Tarification du service secrétariat comptabilité à compter du 1/01/2023**

Le coût horaire du service mutualisé secrétariat comptabilité avait été fixé à 20 €/ heure durant la CCVS et confirmé lors de la création de la CCPSB soit 2017.

Aucune actualisation n'a été réalisée depuis. Lors de la réunion avec les maires utilisant ce service commun, un état du coût réel au vu des dépenses affectées à ce service pour l'année 2022 et estimatif 2023 (mise en place du Rifseep, augmentation du point d'indice, valorisation du cadre d'emploi des secrétaires de mairie...) a été présenté.

Le coût réel est de 23 € / heure. L'ensemble des maires présents lors de la réunion du 09/03/2023 ont validé le principe d'augmenter de 3€ le coût horaire afin de tenir compte de ces coûts réels.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide le nouveau coût horaire du service mutualisé secrétariat comptabilité à 23 €/ heure
- Précise que ce coût sera appliqué dès le 1/01/2023.
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **a) ESPACE TIERS LIEUX**

#### **a. Fixation des tarifs de location des locaux**

Comme présenté lors de la réunion du conseil du 16/03/2023, les travaux de l'espace tiers lieux de Sancey se terminent. Ce nouvel équipement sera donc opérationnel et en capacité d'accueillir des utilisateurs dès le mois de mai.

La commission développement économique s'est réunie le 28/03/2023 en présence de Relais d'Entreprises qui nous accompagne sur la mise en œuvre de l'ouverture afin d'étudier les tarifications des locaux.

Pour ce faire, Relais d'Entreprises a réalisé une étude de marché sur des espaces similaires existants en milieu rural (ex. tiers lieux de Val d'Amour (39), location sur Loray...) permettant ainsi d'adapter les montants au marché de location de bureaux, salle... du secteur.

Les tarifs proposés par la commission développement économique sont les suivants :

Espaces	Formules		Tarif € HT
<b>1 Poste de travail en bureau partagé</b>	<b>Abonnement mensuel</b>	1 jour / semaine / mois	50,00 €
		2 jours / semaine / mois	85,00 €
		3 jours / semaine / mois	125,00 €
		4 jours / semaine / mois	155,00 €
		5 jours / semaine / mois	195,00 €
	<b>Locations ponctuelles sans abonnement</b>	1/2 journée	8,00 €
		1 journée	13,00 €
		Carnet 10 journées	115,00 €
<b>Bureaux 2 personnes</b>	<b>Abonnement mensuel (2 postes de travail)</b>	1 jour / semaine / mois	100,00 €
		2 jours / semaine / mois	130,00 €
		3 jours / semaine / mois	250,00 €
		4 jours / semaine / mois	300,00 €
		5 jours / semaine / mois	370,00 €
	<b>Locations ponctuelles sans abonnement Bureaux partagés (2 postes de travail)</b>	1/2 journée	16,00 €
		1 journée	30,00 €
		Carnet 10 journées	240,00 €
<b>Salle de réunion</b>	<b>16 places</b>	1/2 Journée	45,00 €
		Journée	85,00 €
		Semaine	280,00 €

M. Cartier précise que le système de 10 carnets permettra d'optimiser les locations. En effet, ceux qui auront des carnets auront la possibilité de disposer d'un bureau mais seulement en fonction des disponibilités du planning d'utilisation. Quant aux abonnements, cela permet d'avoir des locations fixes et donc de fidéliser les utilisateurs potentiels.

Une communication a déjà été lancée (article de presse intervention sur France Bleue), Relais d'Entreprises doit nous transmettre des propositions de flyers adaptés aux cibles recherchées (centre de formation...

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les tarifs applicables à la location des divers locaux situés dans l'espace tiers lieux de Sancey tels que présentés ci-avant
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### b) Tarification des photocopies

Un photocopieur sera mis à disposition dans le tiers lieu. De fait, en cas d'utilisation par les futurs locataires des locaux, il y a lieu de fixer des tarifications.

Il est proposé de fixer les tarifications soumises par Relais d'entreprises de la manière suivante :

TYPE DE REPROGRAPHIE	NOMBRE DE COPIES	PRIX HT	PRIX TTC
NOIR ET BLANC ET COULEUR	<b>Pack :</b> 100 copies A4 Noir et Blanc 100 copies Couleur	<b>40,00 € HT</b>	<b>48,00 € TTC</b>
	100 copies A4	<b>06,00 € HT</b> (Soit 0,06 € l'unité)	<b>07,20 € TTC</b> (Soit 0,072 € l'unité)
NOIR ET BLANC	500 copies A4	<b>27,00 € HT</b> (Soit 0,054 € l'unité)	<b>32,40 € TTC</b> (Soit 0,0648 € l'unité)
	1 000 copies A4	<b>40,00 € HT</b> (Soit 0,040 € l'unité)	<b>48,00 € TTC</b> (Soit 0,048 € l'unité)
	2 000 copies A4	<b>76,00 € HT</b> (Soit 0,038 € l'unité)	<b>91,20 € TTC</b> (Soit 0,0456 € l'unité)
	5 000 copies A4	<b>165,00 € HT</b> (Soit 0,033 € l'unité)	<b>198,00 € TTC</b> (Soit 0,0396 € l'unité)
	COULEUR	50 copies A4	<b>24,00 € HT</b> (Soit 0,48 € l'unité)
COULEUR	100 copies A4	<b>40,00 € HT</b> (Soit 0,40 € l'unité)	<b>48,00 € TTC</b> (Soit 0,48 € l'unité)
	200 copies A4	<b>60,00 € HT</b> (Soit 0,30 € l'unité)	<b>72,00 € TTC</b> (Soit 0,36 € l'unité)
	500 copies A4	<b>110,00 € HT</b> (Soit 0,22 € l'unité)	<b>132,00 € TTC</b> (Soit 0,264 € l'unité)
	1 000 copies A4	<b>190,00 € HT</b> (Soit 0,19 € l'unité)	<b>220,50 € TTC</b> (Soit 0,2205 € l'unité)
	1 500 copies A4	<b>240,00 € HT</b> (Soit 0,16 € l'unité)	<b>288,00 € TTC</b> (Soit 0,192 € l'unité)
	1 750 copies A4	<b>262,50 HT</b> (Soit 0,15 € l'unité)	<b>315,00 € TTC</b> (Soit 0,18 € l'unité)
	2 000 copies A4	<b>280,00 HT</b> (Soit 0,14 € l'unité)	<b>336,00 € TTC</b> (Soit 0,168 € l'unité)
	5 000 copies A4	<b>600,00 € HT</b> (Soit 0,12 € l'unité)	<b>720,00 € TTC</b> (Soit 0,144 € l'unité)

NB: 1A4 recto-verso = 2 A4 / 1A3 = 2A4 / 1A3 recto verso = 4A4



Pour répondre à la question de Mme Cour, M. Cartier indique que la commune de Sancey ayant changé de prestataire, dispose d'un photocopieur et le mettra à disposition du tiers-lieux. Il n'y a pas de contrat de maintenance dessus. De ce fait, le coût de maintenance n'est pas intégré aux coûts copie proposés

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les tarifs applicables à la reprographie dans l'espace tiers lieux de Sancey tels que présentés ci-avant
- Autorise M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## 6. DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

a) MARCHÉ DE TRAVAUX : choix de l'entreprise lot n°2 suite à consultation

Lors du dernier conseil communautaire, a été décidée la résiliation du marché pour le lot 2 avec l'entreprise FB maçonnerie suite à son désistement. Le président a été autorisé à lancer une nouvelle consultation pour ce lot n°2.

La consultation a été mise en ligne le lundi 20/03/2023 avec réception des offres pour le vendredi 7/04 à 12h00.

3 entreprises ont déposé une offre :

- Entreprise Lacoste pour un montant de 236 000 € HT
- Entreprise GCC pour un montant de 238 852,55 € HT
- Entreprise Ruggieri pour un montant de 267 888 € HT

L'analyse des offres a été présentée au pouvoir adjudicateur le 11/04/2023.

Au vu de l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise Lacoste qui est la mieux disante.

M. Ciresa indique que les travaux devraient démarrer rapidement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide le choix de l'entreprise LACOSTE SAS 6 rue du Mont Miroir 25120 MAICHE pour un montant de 236 000 € HT pour le lot n° 2 démolition gros œuvre maçonnerie du marché de la déchetterie intercommunale à Rahon
- Autorise M. Le Président à signer le marché à intervenir avec cette entreprise et toutes pièces relatives à ce dossier.

## 7. EAU ASSAINISSEMENT ;

a) Convention SATE avec le département

Objet de la convention : elle règle les rapports entre le Département et la CCPSB en ce qui concerne l'assistance technique fournie par le Département au maître d'ouvrage.

Définition de la mission :

- Assistance en assainissement collectif
- Assistance sur la protection de la ressource en eau

Qui est concerné ? : L'ensemble des communes de la CCPSB hormis les deux syndicats. Le Département a proposé une convention propre à chaque syndicat.



Jusqu'au 31/12/2022, le Département avait conventionné avec certaines communes notamment Belleherbe, Bretonvillers, Chamesey, Surmont, La Grange.

Le Département souhaite conventionner avec la CCPSB puisqu'elle est compétente, pour l'année 2023. Une nouvelle convention sera proposée pour 2024. Un travail est en cours au Département pour redéfinir les missions sur SATE.

Détail de la mission assainissement collectif :

- Visite des systèmes d'assainissement : 1 visite par an minimum. Pour les STEP supérieures à 500 EH, un objectif de 2 visites est prévu. Des visites avec tests, analyses et bilan sont prévues.
- Apport technique global : aide à la réalisation d'une fiche descriptive du système, informations station/réseau, aide à la transmission des données au format SANDRE...

Détail de la mission eau potable :

- Assistance pour la mise en place des protections de captages
- Assistance pour la mise en place des opérations « Bassin d'Alimentation de Captages »

Le détail des missions est en annexe de la convention transmise.

Coût financier :

- Eau potable : 522,90 €
- Assainissement collectif : 1 263,30 €

Le conseil d'exploitation a émis un avis favorable sur ce point.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Valide la convention SATE proposée par le Département du Doubs
- Autorise le Président à signer ladite convention

**b) Tarification SPANC**

Une délibération a été prise le 20 janvier 2022 actant le fait que la CCPSB refacture le tarif des contrôles réalisés à l'euro/l'euro à l'utilisateur.

Le conseil d'exploitation propose de majorer le contrôle de 20 % compte tenu du travail administratif de suivi et traitement du dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'application de la majoration de 20 % du contrôle à compter de l'année 2023
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette décision

**c) Validation devis travaux sur la commune de Vellerot les Belvoir**

M. BRAND Christian quitte la salle avant les débats.

Une extension de réseau d'eau potable et d'assainissement est à prévoir Rue des Comblés à Vellerot les Belvoir. Suite à consultation, 3 entreprises ont présenté une offre :

- TP MOUGEY (Crosey le Grand) : 8 217,47 € HT (passage en bordure de route)
- CRTP (Provenchère) : 17 704 € HT (passage au milieu de la route)

- S2BTP (Belvoir) : 3 435 € HT (passage en accotement)

Le conseil d'exploitation propose de retenir l'offre de S2BTP.

M. Douriaux indique que les travaux intervenant au-delà des limites de la carte communale seront à la charge du propriétaire.

Hors de la présence de Monsieur Christian BRAND et sous la présidence de Monsieur Charles SCHELLE, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre de S2BTP comme proposé par le conseil d'exploitation
- AUTORISE le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer le devis correspondant

## 8. PERSONNEL INTERCOMMUNAL

### a) **Secrétariat commun : modification du temps de travail de l'agent -adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe intervenant dans les communes de Belvoir, Lanans, Rahon, Crosey-le Petit et Crosey le Grand**

Le Président indique que l'agent en charge du secrétariat des communes précitées a fait part de son souhait de voir diminuer de 4 heures son temps de travail à la CCPSB. Elle a souhaité arrêter ses missions de comptabilité pour la commune de Crosey le Grand, en accord avec M. le Maire. Le temps de travail de l'agent passerait donc de 19h/ semaine à 15h/ semaine.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial du CDG 25 en date du 4/04/2023.

En accord avec l'agent concerné, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la diminution du temps de travail de l'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe de 4 heures à compter du 1/05/2023 de 19 heures/semaine à 15 heures/semaine
- Valide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 19heures par semaine à compter du 1/05/2023
- Valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à 15heures par semaine à compter du 1/05/2023
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## 9. TOUR DU DOUBS : versement d'une subvention

Le 16 Avril, le tour du Doubs, course majeure du calendrier de cyclisme international, passe sur le territoire de la CCPSB. L'organisateur, le VCMM, sollicite une subvention pour chaque CC traversée entre Morteau et Pontarlier.

Dans le même temps, le club organise le tour du Doubs, course professionnelle inscrite au calendrier international qui attire les plus grands coureurs depuis 38 ans. Le tour passera par Bretonvillers, Chamesey, Charmoille et Belleherbe. Cette course sera retransmise sur Eurosport. En prime, des reportages de la région seront diffusés sur la chaîne pendant une semaine.

Cette course attire de nombreux spectateurs, du Doubs et d'ailleurs (hausse des réservations et sur fréquentation des camping-car). Cette course sera également la dernière de la carrière de Thibaut Pinot, et de nombreuses collectivités et comités des fêtes sur le parcours proposent de lui rendre hommage à travers de nombreuses animations sur le parcours de la course. C'est le cas notamment du comité des fêtes de Belleherbe.

La commission tourisme du 08 Mars propose une subvention à hauteur de 500€. C'est la première subvention de l'année.

M. Douriaux ajoute que c'est une manifestation qui attire du monde et qui répond tout à fait au cahier des charges des subventions versées par la CC, à savoir avoir un rayonnement pour le territoire.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la subvention de 500 € pour l'organisation du Tour du Doubs 2023
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2023

## **10. AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT POSTE D'ANIMATEUR DEPARTEMENTAL EFS**

Depuis le 4/04/2022, un agent EFS de la CCPSB a été retenue par l'Etat pour assurer les missions d'animatrice départementale des EFS.

A ce titre, l'agent assure donc ses missions d'animatrice départementale sur un mi-temps. En contrepartie, et par le biais d'une convention avec l'Etat, ce dernier verse à la comcom une contribution de 25 000 € / an.

La convention initiale a été signée pour une année et s'est terminée le 4/04/2023.

La préfecture a transmis ce jour un avenant à la convention initiale précisant que la convention de subventionnement est renouvelée pour une année permettant ainsi de poursuivre les missions relatives à l'animation départementale du réseau France Services, suivant les mêmes conditions financières.

Ce renouvellement fait suite à l'avis favorable de l'ANCT et de la Préfecture au vu du bilan réalisé et présenté par l'animatrice lors d'un entretien fait en présence de la CCPSB.

M. Schelle tient à souligner la qualité du travail réalisé par EFS de la CC et Mme Vanlande en particulier qui a été missionnée par l'Etat pour assurer ce poste d'animation départementale. Son renouvellement à ce poste témoigne bien ici d'une reconnaissance du travail accompli. On ne peut que s'en féliciter.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'avenant à la convention de subventionnement du poste d'animatrice départementale
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **11. AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC FAMILLES RURALES – RPE ANNEE 2023**

Par délibération n°2023-01-26-09 du 26/01/2023 pour la période 2023-2026, la CCPSB a confié la gestion du Relais Petite Enfance (RPE) à Familles rurales. A hauteur de 0.50 ETP, le service comprend des permanences à Sancey et Belleherbe, des formations, conférences ainsi que des temps d'animation chaque semaine.

Une convention d'objectifs et de moyens signée le 1<sup>er</sup> janvier 2023 fixe les modalités de gestion du service. Les conditions financières sont revues chaque année par avenant. Les conditions financières sont mentionnées dans l'avenant présenté.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'avenant à la convention d'objectifs avec Familles Rurales pour le Relais Petite Enfance pour l'année 2023 tel que présenté
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **12.       RENOVATION EXTENSION DU GYMNASSE INTERCOMMUNAL : validation d'un acte de sous- traitance lot n°3 SFCA**

L'entreprise SFCA titulaire du lot n° 3 Etanchéité couverture Bardage a transmis un acte de sous-traitance avec l'entreprise BONI de Dole pour les prestations : bardage couverture.

Le montant de l'acte de sous-traitance s'élève à 15 000 € HT.

Il est précisé que le montant global du lot reste identique à savoir 450 000 € HT)

L'entreprise doit intervenir dès le 18/04/2023 sur le gymnase.

Il est précisé que cet acte de sous-traitance ne modifie en rien le coût des prestations sur ce lot n°3

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'acte de sous-traitance présenté par l'entreprise SFCA avec l'entreprise BONI pour le lot n° 3 Etanchéité Couverture Bardage
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

## **13.       AFFAIRES DIVERSES**

- 1- M. Cartier indique que la société Randstat de Maiche tiendra une permanence 2 fois par mois (1 fois à la maison des services de Sancey, 1 fois sur la maison des services de Belleherbe) afin de venir au plus près des personnes en recherche d'emplois mais également des entreprises en recherche de personnels. Il précise que la directrice est venue en réunion développement économique le 28 mars présenter son projet. Il a été proposé de valider sa demande par une mise à disposition gratuite du bureau dans un premier temps pour voir si cela fonctionne. Un nouveau point sera fait fin juin pour envisager la suite à donner ;
- 2- Annuaire des entreprises : M. Poux indique qu'un annuaire des entreprises est en cours de rédaction. Tous les maires de la CC ont reçu un mail de Jules Quentin avec une liste des entreprises de leur commune, permettant de vérifier la véracité du fichier mais également pour éviter tout oubli. Seules 8 communes ont fait un retour (Belvoir, Servin, Peseux, Lanans, Orve, La Grange, Randevillers, Vellevans). Il demande donc aux autres communes de bien vouloir faire un retour rapide aux services afin que cet annuaire puisse être diffusé avant l'été. En parallèle, un annuaire des associations est également en cours de rédaction. Il est plus avancé puisqu'en attente de proposition de la graphiste.

- 3- Le Président indique que la CC a acquis en même temps de l'ex site de la méthanisation un Karcher haute pression Kranzle Quadro 180 bars. Matériel nécessitant un branchement en 380 V. Si une commune ou une autre personne est intéressée, elle fait passer sa proposition d'achat aux services au plus tard le 2 mai.
- 4- Le Président donne la parole à Maggy Piranda. Elle indique que la commune de Surmont souhaite acheter des éco-cups comme la CCPSB l'a fait. Mais compte tenu du petit nombre de gobelets nécessaires pour la commune de Surmont, elle propose, si d'autres seraient intéressées pour en acheter, de leur faire ensemble. Un mail sera envoyé aux communes pour rappel.
- 5- Le Président tient à remercier les personnes et les élus ayant travaillé à la préparation des budgets (commissions, agents...). 2022 a été une année importante du fait du transfert de compétences. Au vu des montants d'investissements prévus et en cours sur la plupart des communes, il est certain aujourd'hui que la bonne décision a été prise en son temps permettant ainsi de bénéficier des subventions du contrat ZRR et du Département.

### LISTE DES DELIBERATIONS

Date de séance	N° de délibération	Intitulé	Décision du conseil
1 3 A V R I L  2 0 2 3	2023-04-13-01	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 MARS 2023	Unanimité
	2023-04-13-02	Compte rendu de la délégation accordée au Président	Unanimité
	2023-04-13-03	Vote des comptes administratifs : budget général et budgets annexes 2022	Unanimité
	2023-04-13-04	Approbation des comptes de gestion 2022	Unanimité
	2023-04-13-05	Affectation des résultats 2022	Unanimité
	2023-04-13-06	Vote des budgets primitifs 2023 : budget général et budgets annexes	Unanimité
	2023-04-13-07	Vote des taux des taxes locales 2023	Unanimité
	2023-04-13-08	Tarifification du service mutualisé Secrétariat comptabilité	Unanimité
	2023-04-13-09	Espace Tiers lieux : fixation des tarifs de location des locaux	Unanimité
	2023-04-13-10	Espace tiers lieux : tarification des photocopies	Unanimité
	2023-04-13-11	Déchetterie intercommunale : marché de travaux choix de l'entreprise Lot n° 2 suite à consultation	Unanimité
	2023-04-13-12	Eau assainissement : convention SATE avec le département	Unanimité
	2023-04-13-13	Eau assainissement : tarification SPANC	Unanimité
	2023-04-13-14	Eau assainissement : validation devis travaux sur la commune de Vellerot les Belvoir	Unanimité
	2023-04-13-15	Secrétariat commun : modification du temps de travail agent administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Unanimité
	2023-04-13-16	Tour du Doubs 2023 : versement d'une subvention	Unanimité

2023-04-13-17	Avenant à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental EFS	Unanimité
2023-04-13-18	Avenant convention d'objectifs avec Familles Rurales pour le RPE année 2023	Unanimité
2023-04-13-19	Rénovation extension gymnase intercommunal : validation acte de sous-traitance Lot n° 3 présenté par SFCA -	Unanimité

Fin de séance à 22h00

Le Président,



Christian BRAND



le secrétaire



Jean-Charles POUX